

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

Président :	M. Michel MOUTON
Présents-es :	Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO
	MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Olivier SCHEIB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSSELLETTI (Vice-président)
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé.e.s :	M. Stéphane HILTY
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal des décisions des séances du 29 octobre 2020.	1
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Informations diverses	2
a) Courrier de la Citrap	2
b) Pétition concernant les places de parking non limitées Chemins des Mollex et du Relai	2
C. Rapport de commissions	2
1. Rapport de la Commission de l'environnement concernant le retrait des encombrants et ferraille de la déchetterie de Perly-Certoux	2
D. Propositions du Conseil administratif	4
1. Présentation du budget communal 2021	4
E. Propositions du Conseil administratif	8
1. Engage.ch : point de situation	8
F. Proposition du Conseil municipal	8
1. Résolution du Conseil municipal pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire	8
G. Propositions individuelles et questions	10

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude. Il n'y a pas de public. Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal des décisions des séances du 29 octobre 2020.

P. 6, 3^e paragraphe, première phrase, supprimer un verbe en trop : *M. F. Savigny pense se souvenir ~~indique~~ que cet endroit pose problème pour pouvoir intervenir (...)*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020 est approuvé par 15 voix « pour » et 2 abstentions.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Courrier de la Citrap

Le Président informe que la Communauté d'intérêts pour les transports publics (Citrap), apolitique et se disant ennemie d'aucun mode de transports, qui représente les usagers des transports publics, cherche de nouveaux membres. Elle adresse une lettre circulaire aux conseillers municipaux dans ce sens, qui sont libres d'y répondre.

b) Pétition concernant les places de parking non limitées Chemins des Mollex et du Relai

Le Président informe qu'une pétition a été reçue, dont il lit le contenu du courrier d'accompagnement :

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les habitants des chemins cités en marge qui ont signé cette pétition espèrent que vous porterez une attention toute particulière à leur demande et y apporterez une solution au mieux des intérêts de tous.

Le Président lit le texte de la pétition :

Les habitants des chemins des Mollex et du Relai de notre Commune de Perly-Certoux demandent aux autorités communales de régler le problème des places e parking non limitées. Ces places devaient être à l'origine, destinées aux riverains alors qu'elles sont squattées 24h sur 24 et 356 jours par an par des voitures « ventouses », utilitaires, de pendulaires, des caravanes et des remorques, par des personnes qui ne semblent pas résider à Perly. Cette situation anormale dure depuis au moins 2 ans et n'est plus acceptable.

Le Président explique que mandat a déjà été donné au Conseil administratif pour régler ce problème. L'exécutif a déjà mandaté un spécialiste à cet effet, et il apportera une réponse aux pétitionnaires.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission de l'environnement concernant le retrait des encombrants et ferraille de la déchetterie de Perly-Certoux

M. Cheyroux, président de la Commission, explique que la Commission s'est penchée sur le problème de la déchetterie le 8 septembre 2020, sur demande de la Conseillère administrative déléguée. Le constat des membres a relevé que trop c'est trop : trop de mouvements, trop de petits commerces autour de la benne à encombrants, trop d'éléments qui font que ce service que la commune offre aux communiens est devenu un fourre-tout cantonal et même extra-cantonal, devenue de moins en moins tolérable et presque inacceptable. Ce qui fait que la solution la plus durable est d'affecter le coût de l'entretien et du nettoyage de la déchetterie à un ramassage au porte à porte. Le président souligne que la Commission avait pris la décision d'arrêter le ramassage des encombrants avant la décision annoncées de fermeture temporaire des ESRECs, et d'ajouter un ramassage au porte-à-porte en plus du ramassage régulier d'un tous les deux mois. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres présents. La Commission demande donc aux membres du Conseil d'accepter les conclusions de son rapport, que son président lit :

1. de supprimer les bennes d'encombrants et de ferraille et de combler l'espace ainsi libéré par le rajout d'une benne de carton.

2. de réallouer le budget nécessaire au ramassage porte à porte d'encombrant sur appel ou 2x/mois pour commencer.

Mme Wasem précise que Perly-Certoux est la seule commune dans le canton à disposer d'une benne à encombrants. Les ESRECs étant ouverts l'après-midi, la commune est le seul site disponible le matin. La commune enregistre beaucoup de déchets, dont des déchets électroménagers qui ne sont pas admis dans les encombrants. Il faut encourager un tri intelligent, et cela passe par l'obligation faite aux gens de ramener leur électroménager dans les commerces, et pas à les jeter sur une place ouverte. Des entreprises profitent aussi du lieu. Le constat relève également peu de respect du lieu, avec des déchets laissés hors des bennes, et une augmentation toujours plus importante du tonnage de ces déchets. Ce n'est pas le rôle d'une commune de gérer les déchets d'une région,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

estime Mme Wasem. Les ESRECs vont être en travaux, si celui de la Praille ferme, cela va encore aggraver la charge sur Perly-Certoux, d'autant que la pandémie incite au tri chez soi. L'entreprise Chevalley confirme que le volume des encombrants produits par les habitants était gérable par un ramassage au porte-à-porte une fois tous les deux mois. Une procédure sur appel est également en test, mais l'entreprise confirme n'avoir pas encore été contactée par ce biais.

Mme Bowman, d'accord avec ce retrait, demande si la commune a prévu de faire des contrôles. Car ces derniers jours, des montagnes de déchets étaient déposées à la place de la benne. Elle relève que si on annonce des amendes et qu'elles ne sont jamais mises, cela va continuer encore longtemps.

Mme Wasem relève que dans tout changement, il y a un temps d'adaptation. Les habitants ont reçu l'information via un flyer et les Pages Jaunes. Là, elle pense que ces déchets sont déposés par des gens qui ne respectaient pas le fait que la déchetterie était réservée aux habitants et cela ne les dérange pas de continuer à ne pas suivre les règles. Des contrôles de police sont planifiés. La possibilité d'un planton par Sécurité est également envisagée si cela ne suffit pas.

Le Président voudrait des précisions sur le point 2 des conclusions.

M. Cheyroux redit que les mesures de remplacement prévues sont : sur appel ou un passage deux fois par mois, soit tous les 15 jours. Il ajoute encore que la suppression de la benne à encombrant, si le Conseil l'accepte ce soir, deviendra définitive, et non plus liée à la fermeture des ESRECs.

Mme Wasem réaffirme qu'un passage une fois tous les deux mois suffit. Le service sur appel complète suffisamment. Un passage deux fois par mois serait trop.

M. Savigny se demande si le passage tous les deux mois suffit, car il existe une benne à encombrants par ailleurs.

Mme Wasem précise que le passage sur appel permettra de voir quels sont les besoins réels. Chevalley a déjà pu faire le constat de la suffisance d'un passage tous les deux mois, aussi par comparaison avec Bardonnex, qui compte un volume d'habitants proche de celui de Perly-Certoux. Elle estime que la fermeture des ESRECs permettra de valider les besoins. Elle propose de revenir avec un bilan sur cette période, même si la Covid influe, et avec une proposition adaptée de la fréquence des passages de levées d'encombrants au porte-à-porte.

Mme Ramazzina se fait confirmer par Mme Wasem que la procédure sur appel se fera aux frais de la commune.

M. Martignoni ajoute que le but, à terme, est de n'offrir que la procédure sur appel, comme en Ville de Genève.

M. Gisiger demande si le numéro de téléphone de Chevalley va être publié, ce qui, pour le moment n'est pas fait.

Mme Wasem précise que le numéro a déjà été publié sur le flyer envoyé aux ménages ainsi que sur les Pages Jaunes, avant que la suppression de la benne ne soit effective.

M. Scheib rappelle qu'il y avait deux bennes. Une sera remplacée par le carton et il demande ce qu'il adviendra de l'autre.

Mme Wasem répond qu'une autre benne complètera l'offre, en fonction du besoin. Elle rappelle que les ESRECs restent à disposition des habitants de Perly-Certoux, s'ils ont besoin de se débarrasser rapidement d'un meuble.

M. Martignoni rappelle que le débarras sur appel peut rendre un service pour les personnes du 3^e et 4^e âge.

M. Cheyroux demande si une communication sera faite dans le Trait d'Union ou si ce qui a été fait est suffisant.

Mme Wasem estime que la mesure étant temporaire, l'information faite est suffisante. Si la mesure devient définitive, la communication sera repensée.

Mme Meier demande la raison de la présence de ces bennes dans la commune.

M. Cheyroux répond que cela date de la création de la déchetterie. Il s'agissait d'une prestation qui semblait naturelle et évidente. Les déséquilibres sont intervenus par la suite.

M. Scheib demande si le parking va être réduit, pour autant que la commune ait un pouvoir de décision sur cette parcelle, si la déchetterie est transformée en grand écopoint.

M. F. Savigny répond que le terrain appartient à l'église, soit à la paroisse. La commune a eu un accord pour disposer de l'emplacement pour faire la déchetterie et de pouvoir utiliser le parking pour les usages communaux, en dehors des besoins de la Chapelle pour les cérémonies. En échange, la commune entretient les extérieurs de l'église. Par conséquent, la commune ne peut pas faire ce qu'elle veut à cet endroit.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Scheib demande si le parking n'est pas surdimensionné si la déchetterie se réduit.

Mme Wasem revient sur la phase actuelle qui est une phase d'essai. Des pistes sont ouvertes sur l'espace, mais il est prématuré de les discuter maintenant.

Le Président résume que l'accord semble être pris sur la suppression des bennes à encombrants mais qu'il y a discussion sur la fréquence de la tournée au porte-à-porte, sachant que si le choix se porte sur la fréquence deux fois par mois ou s'il se porte sur une fois tous les deux mois, il pourra y avoir une réadaptation de la fréquence par la suite en fonction des usages. Il fait voter en deux fois.

Par 17 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide la suppression des bennes à encombrants à la déchetterie et le report de leur coût pour développer une procédure sur appel.

Par 16 voix pour et une abstention, le Conseil municipal accepte que le ramassage reste organisé une fois tous les deux mois, comme actuellement.

Le Président résume le vote : il n'y aura donc plus de bennes à encombrants à la déchetterie, le ramassage de ces déchets se fera sur appel et une fois tous les deux mois au porte-à-porte, ce dernier rythme pouvant être remis en question si les usages le nécessitent.

D. Propositions du Conseil administratif

1. Présentation du budget communal 2021

M. F. Savigny rappelle la documentation envoyée pour la préparation de cette séance. Il indique le document sur lequel le Conseil devra voter le budget en décembre, il s'agit d'une présentation du budget à deux niveaux de fonction et trois niveaux de nature. Les membres devront également se prononcer sur le budget des investissements 2021. De manière que les membres puissent prendre connaissance de manière plus détaillée des enjeux du budget, l'exécutif a prévu un document plus précis, présentant 7 niveaux de fonction et 7 niveaux de nature, qui va jusqu'à présenter les montants prévus dans le budget pour un véhicule communal, par exemple.

Il passe en revue le document détaillé et invite les conseillers municipaux à lui poser des questions si besoin. Ce PV reprend les points discutés lors de ce passage en revue.

Ligne 0220.000 42400.00 – Services généraux - Redevances util. prest. de service, M. Savigny précise que cela provient de la facturation de la commune à Garage Bourgeois SA pour le suivi du travail de chantier effectué par les services de la commune.

Ligne 0290.100 31440.98 – Mairie - Travaux spécifiques, M. Blanchard s'étonne qu'on ne parle pas de la rénovation de la mairie. M. Savigny précise qu'il ne s'agit pas ici de l'étude sur la rénovation de la mairie mais d'un entretien courant. L'étude figure à la ligne *0290.100 31320.00 - Mairie - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes*, mais comme le Président demande si ces CHF 5000.- inscrits au budget seront répétés chaque année, M. Savigny répond que rien n'a encore été entrepris, il faut un crédit d'engagement de toute façon.

Ligne 0290.800 33004.00 – Maison de la douane - Amort. planifiés terrain bâtis PA : M. Savigny signale le début d'amortissements du bâtiment de la Maison de la douane.

Rubrique 0290.901- FIDU 2017 et suivantes : M. Savigny explique que la commune a une participation obligatoire à ce Fonds intercommunal de développement urbain. Toutes les communes contribuent à ce fonds, qui est destiné à soutenir toutes les communes qui construisent de nouveaux logements. Ces montants mis dans ce FIDU sont considérés comme un investissement, qui s'amortit sur 40 ans. Les recettes reçues par la commune de ce FIDU sont affectées à diminuer les investissements faits par la commune, elles ne figurent pas dans le compte de fonctionnement. Les écoles entrent en ligne de compte. L'augmentation du nombre de classes permettra à la commune de bénéficier de ce FIDU.

Ligne 1110.100 - 36120.00 - - Dédommagements aux communes, fondations, groupements : Le Président demande la raison de l'écart de près de moitié à la baisse entre le budget 2020 et le budget 2021. M. Savigny explique que le

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

budget 2020 avait déjà pris en compte une extension du mandat pour englober le contrôle du stationnement. La diminution se fait par rapport à un budget qui n'a pas été utilisé en 2020.

Ligne 1120.000 42700.00 - APM Plan-les-Ouates - Amendes : La précision n'est pas correcte, la commune encaisse déjà le 100% des amendes d'ordre délivrées sur son territoire communal par la police municipale.

Ligne 1400.700 31320.00 – Utilisation du domaine public - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes : M. Savigny rappelle que le budget 2020 avait pris en compte le transfert de certaines compétences en matière de réglementation de trafic aux communes. Le canton avait indiqué que cela représentait peu de ressources humaines, mais les communes prennent conscience que cela sera plus important. Toutes les informations n'ont pas été données aux communes. La mise en application de ce transfert est reportée à 2021. Le montant inscrit l'est pour des mandats car nous n'avons pas les compétences ni les ressources à l'interne, notamment pour les gros chantiers.

Ligne 1406.000 36120.00 Dédommagements aux communes, fondations, groupements – Office d'Etat-civil, Arrondissements de Plan-les-Ouates : Celui-ci ayant disparu, le budget s'adapte au coût du nouvel arrondissement qui est celui de Lancy, voir la ligne suivante 1406.010 36120.00. Une petite économie est enregistrée.

Ligne 1500.715 31110.00 – Service du feu – Véhicule de piquet Skoda - Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils : M. Savigny relève que les coûts sont ici, et dans les lignes suivantes, divisés en deux depuis le rapprochement des deux C^{ies} de sapeurs-pompiers dans un même bâtiment.

Ligne 1626.000 36120.00 - ORPC Salève : M. Cheyroux demande s'il y a d'autres coûts pour les abris PC. M. Savigny répond qu'ils ne sont pas coûteux, sauf ceux qui sont occupés par des associations qui consomment alors de l'électricité. M. Blanchard précise que l'ORPC gère l'entretien deux abris PC dans son budget.

Rubrique 2180.400 - Restaurant scolaire : M. Savigny précise que l'augmentation des coûts est liée au fait qu'en 2020, l'association a utilisé ses fonds propres. Mais cette association a souffert de la situation liée à la pandémie, on verra plus tard la réalité de sa situation financière.

Ligne 3290.000 31610.00 - Culture non mentionné ailleurs - Loyers, frais d'utilisation des immobilisations : M. Blanchard demande ce que concerne « Location kits vaisselle compostable », comme explication de cette ligne. M. Savigny répond que le libellé exact vise l'achat de vaisselle recyclable comme montant fixe, avec un montant variable et répétitif pour le lavage de cette vaisselle. Ceci entre dans le cadre des manifestations communales. M. Delaude explique qu'un changement de pratique avait été initié au niveau des fêtes communales, pour rendre la vaisselle recyclable plutôt que jetable, même si elle était compostable. La pandémie n'a pas permis de la conduire à terme en 2020, c'est remis à 2021. M. Savigny ajoute encore que le montant est estimé pour l'instant.

Ligne 3290.000 31300.00 Prestations de services de tiers : M. Blanchard demande ce que veut dire le libellé *Location kits vaisselle compostable*. M. Savigny répond qu'il s'agit d'un mauvais libellé, car il s'agit plutôt d'un achat de vaisselle *réutilisable* et non compostable. Le montant comprend une dépense unique d'achat et un montant pour le nettoyage de cette vaisselle par des entreprises externes, montant qui reviendrait chaque année. M. Delaude rappelle que ce point est lié à une volonté de changer de pratique dans l'utilisation de vaisselle pour les manifestations, mais que rien n'a pu être entrepris en 2020.

Ligne 3290.040 36360.03 - Groupe des Archives de Perly-Certoux -Subv. aux associations communales : Mme Fournier demande pourquoi la prestation de tiers mentionnée plus haut, ligne 3290.000 31300.00 n'est pas intégrée directement dans ce point. M. Savigny répond que la dernière ligne mentionnée par Mme Fournier porte sur un mandat confié à la Haute école de gestion pour inventorier l'ensemble des archives conservées par le Groupe.

Rubrique 3290.150 - Fête du Bicentenaire : M. Savigny relève que l'amortissement effectué sur une année devrait porter sur le montant total du crédit d'investissement voté par le Conseil municipal, soit CHF 380'000.-. Mais, le

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Conseil administratif a estimé que CHF 80'000.- pourraient être apportés par des sponsors, d'où le montant de CHF 300'000.- inscrit à la ligne 3290.150 33209.00 - *Amort. Planifiés, autres immobilisations incorporelles.*

3290.600 31300.00 - *Expositions Maison de la douane - Prestations de services de tiers* : M. Blanchard demande si le/la commissaire d'exposition mentionné est une personne externe. M. Delaude répond que oui, mais il n'y a pas encore de mandat actuellement. C'est une personne qui pourrait sélectionner 4 expositions par an, portées par la commune, en dehors des artistes qui solliciteraient la commune pour exposer.

Rubrique 3290.700 - Roulotte Swisscom : M. Savigny explique que c'est le nom de la roulotte utilisée pour faire office de billetterie dans les grandes manifestations. Elle a été récupérée chez Swisscom, d'où son nom.

3320.200 - *Livre historique* : Le projet est l'édition d'un ouvrage sur la commune.

3410.400 31440.98 - *Piscine - Travaux spécifiques* : M. Savigny explique qu'il a été décidé de ne pas introduire les cages de stockages mentionnées, faute d'espace suffisant, ce qui réduit le budget de CHF 15'000.-. Mme Wasem ajoute que la cage prendrait la place de la zone de sécurité nécessaire à conserver autour du bassin.

3420.030 36360.03 - *Association Nouvelles graines - Subv. aux associations communales* : M. Gisiger demande des explications sur le fait que l'association demandait CHF 1300.- et seulement CHF 500.- ont été inscrits au budget. M. Savigny et Mme Wasem expliquent que le montant demandé couvrait l'entier des charges de l'association. Or, la subvention de la commune n'a pas la vocation d'assumer l'entier des charges d'une association. Mais, poursuit Mme Wasem, si en cours d'année, l'association a un projet spécifique, elle pourrait demander un complément. M. Savigny, répondant à des demandes, informe que les associations seront informées dès que le budget entrera en force.

3420.410 - *Parc Quédan* : M. Gisiger souhaite que l'on inscrive dans le budget des commodités pour ce parc, toilettes sèches ou chimiques. M. Savigny rappelle que ce problème a déjà été débattu dans ce Conseil, aussi pour les bords de l'Aire, notamment car le coût d'entretien de ce genre d'équipements est élevé.

5451.001 - *AFJ-GSO* : M. Cheyroux demande ce que c'est. M. Savigny répond que c'est l'association des accueillantes de jour pour Genève sud-ouest. Il précise que la diminution légère est en lien avec l'ouverture de la crèche.

5451.100 - *Crèche Little Green House* : M. Savigny rappelle que le budget 2020 présentait les charges et recettes estimées pour 4 mois, avec une ouverture envisagée en septembre. En 2021, l'année est complète en termes de fonctionnement de la crèche. A partir de 2021, on pourra visualiser les charges et recettes de la crèche pour la commune. M. Savigny précise que le montant inscrit aux charges de CHF 923'000.- inclut aussi la gestion administrative des places de la commune par Little Green House. Les recettes inscrites, de CHF 280'000.-, soit la part des parents, sont inférieures aux prévisions, car la crèche a ouvert au milieu de l'année scolaire. Il faudra voir si cela s'améliore, et si non, envisager de modifier la tarification des places subventionnées. M. Savigny souligne l'inscription des subventions fédérales dans cette rubrique. En 2021, les coûts nets sont de CHF 210'000.- pour 4 mois en 2021, de CHF 513'000.- pour 12 mois en 2021. M. Savigny rappelle que la commune participe au subventionnement des places de crèches des autres communes et pourra recevoir, en 2022, les subventions pour ses 26 places si celles-ci sont mises à disposition des familles en 2020, soit CHF 260'000.-. Ces subventions entrent dans le calcul de la péréquation, et n'apparaissent pas dans le budget 2021 car elles sont classifiées dans une rubrique de la fiscalité.

5451.502 36360.03 - *Garderie "Les Moustiques" - Subventions aux associations communales* : La garderie a utilisé ses fonds propres pour réduire les subventions de la commune. En 2021, l'augmentation réelle est de CHF 16'000.- même s'il est inscrit CHF 40'000.-. M. Savigny relève la diminution des inscriptions, peut être en lien avec la crèche, mais ceci augmentera les coûts pour la commune.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux relève l'absence de mention d'une participation des parents. M. Savigny répond qu'ici, « les Moustiques » sont une association à qui la commune délivre une subvention. L'entité juridique est différente de la crèche, à qui la commune achète des places.

M. V. Savigny relève que le loyer facturé à Little Green House n'est pas inscrit dans la rubrique. M. F. Savigny répond que c'est la société Garage Bourgeois SA qui encaisse le loyer, pas la commune.

5790.000 36360.01 – Aide sociale - Assistance, non mentionnée ailleurs - Subv. Aux organisations privées à but non lucratif : exécutif : M. Cheyroux ne comprend pas l'explication *Répartition avec fonction 5450 aide aux familles*. M. F. Savigny explique que le montant est réparti sur deux rubriques.

6150.000 31320.00 - Routes communales - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes : M. Savigny précise qu'il s'agit d'expertises et travaux concernant le pont de Certoux, en 2020, qui sont reportés au chantier de renaturation, dont la 4^e étape touchera le pont de manière importante.

6150.000 31600.00 - Loyers et fermages des biens-fonds : M. Cheyroux demande ce qu'est cette *location hangar voirie*. M. Savigny indique qu'il s'agit d'une location faite pour abriter le matériel stocké autrefois dans le Garage Bourgeois avant sa démolition.

6290.000 31090.10 - Achat cartes CFF : M. Blanchard propose que la commune achète des cartes supplémentaires, vu le succès de cette prestation. Plusieurs membres informent que les CFF souhaitent arrêter cette prestation. M. Savigny ajoute que la gestion administrative de ces cartes est coûteuse pour la commune, en dehors du coût de la carte.

M. Gisiger estime que la prestation à la population en vaut la peine et que forcer à prendre le train va dans le sens du développement durable. Il reviendra avec une demande d'augmentation du nombre de cartes.

7206.000 - Assainissement des eaux, équipements publics (FIA) : M. Savigny explique que ce Fonds intercommunal d'assainissement loue le réseau secondaire des canalisations communales et c'est le montant de ce loyer qui est inscrit dans cette rubrique.

7300.000 31320.11 - Gestion des déchets - Honoraires de graphistes : M. Blanchard demande ce que veut dire *Concept déchets manif*. M. Delaude explique qu'il s'agit du concept graphique autour des déchets des manifestations.

8600.010 44630.00 –Economie publique - Actions BCG PA inaliénables (2'648 actions) - Entreprises publiques sous forme de sociétés anonymes : M. Savigny explique que les communes peuvent se libérer de l'obligation de conserver des actions de la BCGe, à partir d'une certaine quantité. Le dividende inscrit dans le budget est celui des actions que la commune doit conserver, la partie librement disponible produira un dividende qui sera inscrit dans la partie financière.

9 FINANCES ET IMPÔTS : M. Savigny signale des charges de CHF 1'923'000.-, soit CHF 123'000.- de plus qu'en 2020, et des produits de CHF 10'102'000.-, à peu près identique au budget actuel. Il rappelle que les données fiscales proviennent d'estimations de l'Administration fiscale cantonale, que les risques d'erreurs d'estimation ne sont pas négligeables. M. Savigny rappelle que les années 2020 et 2021 comportent aussi des inconnues, comme les effets de la Réforme de la fiscalité des entreprises et le Covid qui peuvent impacter les recettes fiscales de la commune.

Au final, le budget 2021 comprend total de charges de CHF 12'109'233.-, soit CHF 885'233.- de plus qu'en 2020, et un total de recettes pour CHF 11'018'593.-, soit CHF 213'210.- supérieur au budget 2021. Ceci induit un découvert enregistré de CHF 1'090'640.-, le découvert enregistré dans le budget 2020 était de CHF 418'617.-.

M. Savigny rappelle que, si ce découvert est important, il est lié, en 2021, au Bicentenaire et à la publication d'un ouvrage historique, dépenses qui n'auront lieu qu'une fois. M. Savigny rappelle que d'autres communes ont des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

déficits qui représentent 10% de leur budget. La loi permet aux communes, dans le cadre de la réforme de la fiscalité, de présenter des budgets déficitaires pendant 5 ans. Ce délai a été rallongé de trois ans, en raison de la pandémie actuelle pour s'établir à 8 ans. M. Savigny est confiant que les effets diminueront avec le temps. L'Exécutif ne propose donc pas une augmentation du centime additionnel. La commune a la capacité de faire face après avoir enregistré pendant quelques années des bonis. Des recherches d'économie sont à faire, plutôt qu'augmenter le centime additionnel.

A 23h06, le Président lève la séance pour une courte pause.

A 23h15, la séance reprend.

M. F. Savigny reprend le document récapitulatif puis passe au budget des investissements. Celui-ci comprend des projets qui ont déjà fait l'objet de crédit d'engagement votés et d'autres, qui feront l'objet de délibérations dans le courant de l'année 2021.

3.34.500 - Terrains de tennis - installation bulle pour deux courts : Mme Bourquin Guidi demande pourquoi ce projet n'a pas été mis dans le budget de fonctionnement. M. Savigny explique que les projets inscrits dans le budget d'investissement sont des dépenses sur des objets qui vont durer pendant plusieurs années. Leur montant peut être amorti sur un certain nombre d'années. Le budget de fonctionnement comprend des dépenses effectuées et amorties pendant l'année du budget.

Au total, le budget d'investissements 2021 comprend des investissements pour CHF 6'059'100.-.

Le Président remercie M. Savigny, ainsi que l'administration, pour cette présentation extrêmement complète. L'assemblée applaudit.

E. Propositions du Conseil administratif

1. Engage.ch : point de situation

Mme Wasem communique que le projet Engage.ch prévoyait une rencontre autour des 40 projets déposés sur la plateforme d'Engage.ch des communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates le 18 novembre. A cause du Covid, cette rencontre est reportée au 13 janvier 2021 et les jeunes peuvent encore déposer des projets ou souhaits pour faire bouger leur commune jusqu'au 20 décembre 2020. Parmi les projets déposés pour Perly-Certoux, Mme Wasem cite une demande d'allongement des horaires des lignes D et 42 les vendredi et samedi soir, pour rentrer tard le soir en bus ; une demande d'adaptation des horaires de bus aux horaires du CO ; la mise en place d'une salle d'étude pour la région de Bardonnex - Perly-Certoux – Plan-les-Ouates ou la réalisation d'un Skate-park. La séance de janvier permettra aux jeunes de décider quels projets ils veulent concrétiser. Mme Wasem encourage les Conseillers à inviter les jeunes à remplir le sondage déposé sur la même plateforme.

F. Proposition du Conseil municipal

1. Résolution du Conseil municipal pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire

Avant de passer la parole à M. Cheyroux, président de la Commission Environnement, qui soumet cette résolution, le Président rappelle que les propositions du Conseil municipal entrent dans le droit d'initiative des membres prévu à l'art. 28 du règlement du Conseil municipal, qu'il relit :

Article 28

Résolution

La résolution est une proposition faite au Conseil municipal. Par ses dispositions et par son acceptation, elle n'implique pas les publications légales se rapportant au référendum facultatif dans le domaine municipal. L'auteur de la proposition dépose son projet écrit de résolution sur le bureau, au début de la séance.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président l'annonce. L'auteur de la proposition peut demander que sa résolution soit portée à l'ordre du jour de la séance en cours ou de la séance suivante. L'assemblée décide.

A la séance convenue, l'auteur de la proposition développe sa proposition. L'assemblée se prononce sur la prise en considération du projet ; si elle est acceptée, l'assemblée décide soit la discussion immédiate, soit le renvoi à une Commission.

Le Président passe la parole à M. Cheyroux pour savoir s'il y a un délai à cette résolution ou si celle-ci peut être traitée à une séance suivante.

M. Cheyroux explique que cette résolution est commune aux six communes qui bordent l'Aire. L'idée est que cette résolution soit envoyée au Conseil d'Etat ensemble, de manière à ce qu'elle ait du poids. Il invite le Conseil à la traiter ce jour.

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte de traiter la Résolution du Conseil municipal pour garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire séance tenante.

M. Cheyroux reprend en expliquant que l'objectif est de garantir une quantité et qualité d'eau de l'Aire, actuellement pas prise en considération. Il faut un cadre d'action à moyen et long terme relatif à l'Aire. M. Cheyroux a pris connaissance de cette résolution, initiée par un élu d'Onex, dans un groupe intercommunal, coordonné par les élus de Plan-les-Ouates depuis une dizaine d'années. La participation y est volontaire. M. Cheyroux et M. Gisiger y participent. M. Cheyroux a souhaité partager cette Résolution avec la Commission Environnement. Il relate qu'un cahier de doléances a été élaboré et remis à l'ACG par six associations de protection de l'Aire. Il y a donc une prise de conscience sur cette rivière, qui est de plus en plus utilisée mais pas suffisamment gérée au niveau de sa qualité de l'eau. Il cite les diverses pollutions qui ont émaillé cette rivière dernièrement. Il faut donc que le canton intervienne de façon pérenne et efficace, et c'est ce que cette Résolution demande.

M. Gisiger relève qu'il y a vraiment urgence dans le traitement de l'Aire. Saint-Julien-en-Genevois devrait aussi être contacté par ce groupement pour participer à ce projet. Cette résolution vise le bien-être de tous, on peut difficilement s'y opposer conclut-il.

M. F. Savigny rappelle que la commune fait partie du groupe de communes qui se réunissent pour la protection du vallon de l'Aire, incluant St-Julien et même la Ville de Genève. Il précise que le cahier de doléances à l'attention du Conseil d'Etat, en liaison avec le projet de renaturation de l'Aire, a été remis avec un courrier adressé directement à la commune. Il commente le contenu de cette résolution, dont il soulève certains points d'interrogation. Il regrette qu'elle ne prenne pas en compte l'existant.

M. Cheyroux rappelle que la résolution se veut cadre. L'analyse de la situation est à faire et sera l'étape après le cahier des charges, si le Conseil d'Etat prend le dossier en main. Il a appris la semaine précédente que des députés ont transformé cette résolution en motion et demanderont qu'elle soit examinée par la Commission Environnement du Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la Résolution et la fait voter comme suit :

PRISE DE POSITION DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX POUR GARANTIR UNE QUANTITE ET UNE QUALITE D'EAU SUFFISANTE DE L'AIRE

Vu le manque d'eau chronique de cette rivière due à une mauvaise gestion des eaux, à des pompages abusifs, à l'assèchement des sources, à l'étanchéisation des sols,

Vu les pollutions chroniques et accidentelles récurrentes depuis des décennies,

Vu la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991,

Vu les articles 16, 43 et 44 de la Loi sur les eaux (LEaux-GE) du 5 juillet 1961,

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030, adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018,

Vu le Prix du paysage décerné en 2019 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe au projet de revitalisation de l'Aire présenté par la République et canton de Genève,

Vu que l'Aire et son vallon, que partagent 9 communes genevoises, sont un réservoir de biodiversité ainsi qu'un poumon de verdure, de promenade et de fraîcheur apprécié de ses habitant/e/s,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Vu les résolutions adoptées par les Conseils municipaux des communes bordières de l'Aire,
Par ces motifs, le Conseil Municipal*

demande au Conseil d'Etat genevois

par 16 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention

- 1. D'assurer une qualité d'eau qui permette une vie aquatique équilibrée*
- 2. De garantir un débit minimum de 100 l/s en aval des pertes de Perly-Certoux*
- 3. De développer un plan de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant*
- 4. D'établir un calendrier avec un échéancier à 2, 5 et 10 ans des actions à entreprendre*
- 5. D'augmenter l'espace naturel dévolu à la rivière de ses sources à la ville, au-delà de l'espace de la renaturation prévu.*

G. Propositions individuelles et questions

La parole n'étant pas demandée, le Président lève la séance à 0h13.

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé